

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9507.30.00	Moulinets pour la pêche ainsi que leurs pièces et accessoires :		
	Moulinets :		
9507.30.20	Dont la valeur ne dépasse pas 2,70 \$ chacun . . . . .	9,2 %	C
9507.30.40	D'une valeur supérieure à 2,70 \$ mais n'excédant pas 8,45 \$/chacun . . . . .	30 ¢ ch.	C
9507.30.60	D'une valeur supérieure à 8,45 \$ chacun . . . . .	4,9 %	C
9507.30.80	Parties et accessoires . . . . .	5,4 %	C
9507.90	Autres :		
9507.90.20	Lignes de pêche en bobines, emballées pour la vente au détail . . . . .	5,4 %	C
9507.90.40	Éperviers et avançons . . . . .	7 %	C
9507.90.60	Épuisettes, filets à papillons et filets similaires . . . . .	5 %	C
	Autres, y compris les pièces et accessoires :		
9507.90.70	Mouches et appâts artificiels . . . . .	9 %	C
9507.90.80	Autres, y compris les pièces et accessoires . . . . .	9 %	C
9508.00.00	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques, ménageries et théâtres ambulants; parties et accessoires s'y rapportant . . . . .	3,7 %	C